



Saison 2021/2022

Mise à jour applicable dès lundi 14 mars
Contraintes sanitaires liées à la pandémie de Covid-19
applicables aux adhérents
à respecter pour la pratique des activités de l'ASLC

- Parties communes :

- **Le port du masque n'est plus obligatoire dans les parties communes**
- Pas d'attente statique à l'intérieur du bâtiment
- Respect du sens de circulation
- Les toilettes sont accessibles
- **Les vestiaires ne sont toujours pas accessibles (jusqu'à la fin de la saison)**
- Le pass sanitaire n'est pas obligatoire pour les accompagnants des adhérents

- Cours (spécifique adhérents) :

- **Pour la pratique des activités, le pass sanitaire, le pass vaccinal, et le masque ne sont plus obligatoires à partir du 14 mars.**
- Un QR Code de localisation est à votre disposition au secrétariat
- Lorsque vous venez en cours, vous vous engagez à ne pas présenter de symptômes tels que fièvre (38.5° ou +), toux, mal de gorge, perte de goût ou d'odorat.

Si vous venez à être cas contact ou testé positif merci de nous prévenir au plus vite.

Merci de venir avec les mains propres (et vous munir de votre propre gel hydro alcoolique) et en tenue (vestiaires, douches et sanitaires fermés).

- Selon les effectifs par cours, il est possible que le port du masque soit obligatoire selon les activités si la distanciation obligatoire n'est pas possible.

- Pour les enfants :

* Les parents déposeront leur enfant selon les modalités d'organisation soit à l'entrée de la salle de cours, soit à l'accueil.

* Apporter un petit sac (au nom de l'enfant) pour y mettre les chaussures, manteau.. etc. qui sera posé dans la salle de cours, les vestiaires (et douches) sont condamnés. Seuls les lavabos du rez de chaussée seront accessibles pour lavage des mains au savon.